

DIRECTION DU CABINET - 3

CABINET MILITAIRE

Dakar, le 19 Novembre 1923

1ère SECTION

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

N° 432 C.M. FRANÇAISE A MONSIEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU SOU-
DAN FRANÇAIS A KOULOUBA

Dans votre télégramme-lettre N° 447 du 2 Novembre 1923, vous me signalez que, tant que le large trou qui existe entre nos postes mauritaniens et ceux du Sud Algérien ne serait pas bouché, les rezous, qui se forment dans le Rio de Oro ou la Seguiet El Hamra, pourront venir en toute sécurité jusqu'à quelques kilomètres de Tombouctou et du Niger sans que leur présence soit même signalée et attaquer pres que avec certitude sur le point le plus faible de notre organisation.

Vous suggérez également que pour défendre efficacement les sédentaires et les nomades du Nord du fleuve, il faudrait que les pelotons méharistes ne soient pas installés au milieu de ceux qu'ils sont chargés de protéger mais beaucoup plus au Nord, sur les routes suivies par les pillards à l'aller et au retour.

J'estime comme vous qu'il y a une lacune dans la défense de nos confins sahariens et l'organisation actuelle, comprenant uniquement des pelotons méharistes noirs, qui, malgré leur indéniable valeur, acquièrent difficilement les qualités très spéciales nécessaires à ceux qui doivent vivre dans les régions désertiques et y combattre des gens rompus à ce genre d'existence, doit être complétée par des éléments recrutés sur place.

Sans toucher aux pelotons méharistes déjà existants qui constituent la barrière solide de notre système de protection, j'envisage.....



sage la création d'une force de police recrutée dans les tribus nomades réputées pour leurs qualités guerrières, composée uniquement de volontaires et fortement encadrée par des européens.

L'organisation de ce groupe serait calquée sur celle des compagnies ~~et~~ et il serait sans doute utile pour une première formation de faire appel à des spécialistes, officiers et gradés européens et indigènes provenant de ces compagnies.

Son rôle consisterait essentiellement à assurer la couverture, le service des renseignements et la surveillance des itinéraires d'accès du 19^e parallèle. Sa mobilité, la pratique de la vie du désert qu'aurait son personnel, la connaissance des procédés de combat employés par les pillards lui permettrait d'atteindre ceux-ci avant qu'ils aient pu commettre leurs déprédations, de détruire les bandes de faible effectif et de prévenir à temps les pelotons méharistes réguliers pour s'assurer leurs concours d'attaque de gros rezzous.

L'entretien de cette force de police devant incomber au budget local du Soudan, je vous demanderai d'étudier la répercussion financière que présentait la création d'un détachement de ce genre comprenant environ 2 officiers, 4 ou 5 sous-officiers européens et une centaine de gradés et méharistes: il y aura lieu de prévoir non seulement la solde à leur attribuer mais aussi les primes d'alimentation et de remonte, et les modalités de cette remonte.

J'attacherai du prix à avoir vos propositions dans le plus bref délai possible et à connaître votre avis, d'accord avec le Commandant de la Région de Tombouctou, sur les possibilités du recrutement envisagé, en tenant compte du degré de fidélité et de dévouement que l'on peut attendre des tribus sur lesquelles devra porter ce recrutement ./.

signé : GARDE

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau politique
signé : Illisible



Pour copie certifiée conforme :
Le Délégué du Gouverneur

L. Adam
Haba